

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**10 JUILLET 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Avenant n° 2 au marché  
d'exploitation et de  
conduite des  
installations de  
chauffage des bâtiments  
communaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 11 juillet 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 juillet 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur STUCKERT

**N° DE DOSSIER** : 08 F 16

**OBJET** : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE CONDUITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

**RAPPORTEUR** : Madame MAUVAGE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Société SOCCRAM est titulaire, depuis le 1er septembre 2006, du marché n° M06040 d'exploitation et de conduite des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Ce marché est de type C.P.I. (Combustible – Prestations – Intéressement), ce qui signifie qu'il comprend la fourniture de combustible (P1), l'entretien courant des installations de chauffage (P2) et la production d'eau chaude sanitaire.

Le terme « Intéressement » signifie que le marché est incitatif aux économies d'énergie. Il prévoit un partage entre la Ville et le titulaire, des économies de combustible et des excès de consommation par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen (la Ville se réservant 2/3 des économies et supportant 1/3 des excès).

En cas de modification des installations ou en cas d'écart entre les consommations réelles et les consommations de référence supérieur à 15 % sur 2 ans ou à 25 % sur 1 an, le marché peut être modifié par avenant, conformément aux articles 1.4 et 12 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), afin d'adapter la consommation théorique à la consommation de référence.

Compte tenu du bilan de la saison de chauffe 2007-2008, il est nécessaire d'adapter le marché par un avenant n° 2.

Cet avenant a pour objet :

- de redéfinir les consommations de référence pour chaque chaufferie pour la saison de chauffe 2008-2009,
- de prendre acte des modifications des installations suivantes :
  - suppression du site suivant : gymnase de l'école des Ecuyers (chaufferie n° 28),
  - modification des installations suivantes : groupes scolaires Frédéric Passy (chaufferie n° 12) et Saint-Léger (chaufferie n° 31),
  - mise hors intéressement de la chaufferie de l'école élémentaire des Ecuyers (chaufferie n° 15) pour cause de travaux.

Compte tenu de ces modifications, les nouvelles bases contractuelles pour la période 2008-2009 s'établissent ainsi :

• **MODIFICATION DE LA PUISSANCE CONTRACTUELLE**

	GAZ	FUEL	ELEC.
2006-2007	11 357	475	1 829
2007-2008	11 323	475	1 813
<b>2008-2009</b>	<b>10 915</b>	<b>475</b>	<b>1 813</b>

FUEL ET GAZ 11 390 kW au lieu de 11 797 kW en 2007-2008  
(suppression chaufferie Gymnase des Ecuyers et travaux  
chaufferies G.S. Passy et G.S. Saint-Léger)

ELECTRIQUE ET DIVERS 1 813 kW sans changement

• **MODIFICATION DE LA CONSOMMATION CONTRACTUELLE**

FUEL 497 MWh au lieu de 508 MWh en 2007-2008

GAZ 7 219 MWh au lieu de 7 337 MWh en 2007-2008

**TOTAL 7 716 MWh au lieu de 7 845 MWh en 2007-2008**

**Soit -1,6 % par rapport au marché de base (année 2006-2007).**

Le montant total du marché pour la saison 2008-2009 en valeur marché mai 2006 est de 391 410 € H.T., soit une **variation de -7,8 % par rapport au marché de base** (424 745,60 € H.T.).

La date d'effet de l'avenant n° 2 est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

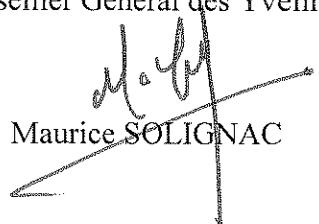
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché avec la Société SOCCRAM ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

